**Activité de groupe**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type d’activité/titre de l’activité** | Etude de cas   « Discrimination à l’école » |
| **Durée totale** | 1 heure |
| **Nécessités du lieu** | Tables faciles à déplacer et à rapprocher, afin de permettre aux participants de circuler aisément |
| **Equipement nécessaire** | 4 tableaux à feuilles mobiles et des marqueurs, un dans chaque salle d'atelier |
| **Autre support** |  |

**Objectif de l’activité**

L’étude de cas concerne une situation de discrimination à l'école. La discrimination porte toujours atteinte aux droits de l’homme, entraînant de graves implications sur leur jouissance. Les cas d’élèves brutalisant d'autres élèves, notamment des élèves handicapés, font parfois l'actualité. Il est probable que bon nombre ne sont pas rapportés et causent traumatisme et souffrance parmi les apprenants. Un des principaux objectifs de l’éducation aux droits de l’homme, c’est de prendre en compte les comportements à un jeune âge et d'éviter les attitudes qui mènent à des divisions discriminatoires et à la ségrégation.

L'exercice se concentre sur le rôle spécifique de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci donne le pouvoir d’agir aux personnes discriminées en raison d’un handicap – dans le cas présent Margarita et ses parents – et réaffirme la responsabilité de l'Etat, dans le secteur privé comme dans le secteur public, grâce à des efforts à la fois de prévention et de réparation.

La situation montre la confrontation entre une certaine mentalité et un modèle social fondé sur l'éducation indifférenciée et la solidarité.

**Dynamique, rôles et temps nécessaire**

1. L’animateur explique l’activité à l’auditoire (objectif, dynamique, etc.) dans la salle de réunion et divise ensuite l'auditoire en *quatre groupes de travail* et les envoie chacun dans une salle d'atelier (5 mn).
2. Tous les participants prennent connaissance de l’étude de cas et se focalisent sur les points fondamentaux (5 mn).
3. Chaque groupe de travail nomme un rapporteur et répond aux questions (20 mn).
4. Retour en séance plénière : chaque rapporteur répond à une question, tandis que les autres rapporteurs ajoutent des éléments ou procèdent à une analyse plus approfondie ; l’animateur résume les points principaux sur un tableau à feuilles mobiles (20 mn).
5. Bilan et commentaires sur l'efficacité de l'activité ou ses possibles améliorations (5 mn).

**Conseils à l’intention de l’animateur**

Lorsque nous l'avons expérimentée, nous avons noté que cette étude de cas était difficilement adaptable à certains contextes, en particulier les pays les moins développés. Par conséquent, l'animateur devra peut-être développer une étude de cas différente qui s'applique au contexte.

**ETUDE DE CAS**

Margarita est une élève âgée de 14 ans, ayant un handicap intellectuel. C’est une enfant quechua et sa famille est très pauvre. Elle a reçu une bourse d’études de cinq ans, de la part du Conseil municipal autochtone. Elle fréquente l'école avec les autres élèves.

Ceux-ci, principalement des enfants de milieux plus aisés, se moquent parfois de Margarita à cause de son accent ou des fautes qu'elle fait en classe. Un des enseignants de Margarita a soulevé la question du comportement des enfants envers Margarita, à plusieurs reprises, lors des réunions hebdomadaires du personnel enseignant, y compris en présence du directeur, mais aucune mesure n'a été prise.

La semaine dernière, lors d’une pause, plusieurs filles ont coincé Margarita dans un angle de la cour et lui ont arraché son sac à dos, lui ont pris son déjeuner et ont jeté son sac à terre. En réaction, Margarita a poussé une des filles qui est tombée et s'est éraflé le genou qui saignait. Ce n’était pas la première fois qu’il y avait une altercation qui impliquait Margarita.

Les parents de la fille blessée et les familles des autres enfants sont venus trouver le directeur pour se plaindre de l’épisode, en demandant que Margarita soit scolarisée ailleurs, au motif qu’elle était un danger pour les autres. Les parents de la fille blessée ont aussi menacé de changer leurs enfants d'école, et de le faire savoir, si le directeur ne satisfaisait pas à leur demande.

Le directeur a convoqué les parents de Margarita et leur a dit que leur fille, à maintes reprises, avait causé des problèmes, que les choses avaient pris un nouveau tour et qu'il devait prendre des mesures ; la situation était très tendue et la présence de Margarita dans la classe n'était pas souhaitable pour elle et ne ferait qu’envenimer la situation.

Il les a invités à mettre leur fille dans une école spécialisée en ville ; il a ajouté qu'il connaissait l'institution et qu'il pourrait les aider, notamment en s'assurant qu'elle ne perde pas sa bourse. Il a déclaré que d'autres enfants handicapés, notamment de culture quechua, étaient inscrits à l'école spécialisée ; il a aussi ajouté qu’à ce stade, ça ne servait à rien d’inscrire Margarita au sein du système éducatif normal car, avec ce qui s'était passé, aucun directeur ne voudrait d’elle.

Les parents ont accepté la proposition du directeur et Margarita est partie dans une institution spécialisée.

Après quelques jours, un membre de la famille de Margarita s'est rendu à une association locale de personnes handicapées pour avoir des conseils.

1. Quelles sont les préoccupations des droits de l’homme ?
2. Quelles sont les principales responsabilités dans ce cas et qui aurait dû faire quoi ?
3. Quelles sont les conséquences possibles de la décision d'inscrire Margarita dans une école spécialisée ?
4. Quelle action peut entreprendre l'association à la fois dans le cas précis et pour prévenir des cas similaires ?